



**DÉLIBÉRATION 94/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DIEULEFIT - BOURDEAUX**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 03 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle de La Halle de Dieulefit sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de procurations : 8
Nombre d'absents excusés : 2

Résultat du vote :
Pour : 37 voix

Étaient présents :

Mesdames : I. COINTAULT; C. MOULIN; M. BRUN; L. GIRARD; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; P. REYNAUD; J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; C. MANCINI; P. BERRARD; M. ROUSSET; P. MAGNAN; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
M. BENOIT Patrice (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. PALLUEL Robert (pouvoir à Mme SYLVESTRE Nicole)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Etaient absents et excusés :

M. KETLEY E, M. POISSON Jean-François.

Est nommé comme secrétaire de séance : Mme MARTIN Marion

Objet de la délibération : Tarifs pour les redevances des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2026 pour les meublés de tourisme.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°79/2024 du 12 décembre 2024.

Gaël LEOPOLD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" propose les montants pour les meublés de tourisme de la redevance annuelle des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2026.

	Tarifs	2025	2026
Q1	Meublés de tourisme 1 à 4 couchages	126 €	126 €
Q2	Meublés de tourisme 5 à 12 couchages	252 €	252 €
Q3	Meublés de tourisme + de 12 couchages	372 €	372 €

Catégorie	Détail	Nombre passage déchèterie	de en	Nombre dépôt d'OM	de
Q1	Meublés de tourisme 1 à 4 couchages	12		26	
Q2	Meublés de tourisme 5 à 12 couchages	17		39	
Q3	Meublés de tourisme + de 12 couchages	25		59	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE la nouvelle tarification des redevances des déchets ménagers et assimilés, pour les meublés de tourisme, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Le 16 décembre 2025.
 La Présidente,
Fabienne SIMIAN.

